



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2015 à 19 H 30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Madame GRASSART, absente excusée,
- Monsieur GERMAIN, absent excusé

Madame MASIN est désignée secrétaire de séance.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès verbal.

### L'ORDRE DU JOUR APPELLE

#### **1/ Convention avec l'association Sésame**

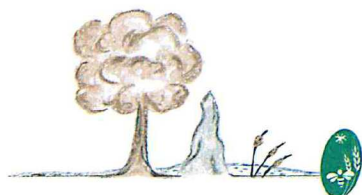
Pendant l'absence de notre employée communale qui réalise l'entretien des espaces dans les bâtiments communaux, il est impératif que la continuité de service soit assurée du moins pour le côté scolaire. Pour cela, Monsieur le Maire propose que l'Association Sésame soit mise à contribution durant l'absence de Lydie portefaix. Ce remplacement, du 7 au 10 avril est à contractualiser entre l'association et la commune.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

#### **2/ Vente d'un bien communal**

Le nouveau véhicule communal devrait être livré courant du mois de mars. Après réception de ce matériel, Monsieur le Maire propose de vendre le véhicule actuel. Après recherches sur la valeur de ce dernier, au vu de l'entretien, du kilométrage et de l'ancienneté, il est proposé que le prix soit de mille cinq cents euros.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**



### 3/ Loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové)

Cette loi modifie fortement les aspects du Plan d'Occupation des Sols (POS) qui deviendront caducs le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Nos actes d'urbanisme étant régis par un Plan d'Occupation des Sols jusqu'à ce jour, nous devons transformer notre POS en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire propose de contacter des bureaux d'études pour évaluer le coût d'une telle modification, ainsi que de préparer un dossier de demande de subvention pour cette réalisation.

Les POS engagés dans une procédure de révision avant le 31 décembre 2015 disposant de trois ans pour terminer la procédure, la charge financière pourra donc être étalée sur plusieurs années.

Après analyse et recherches, un appel d'offre sera à lancer, ainsi que la charge à budgéter.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

### 4/ Répartition des sièges au Conseil Communautaire (CC2V)

Un arrêté préfectoral (119 du 19 février 2015) nous informe que Monsieur le Préfet a arrêté la nouvelle composition du Conseil Communautaire de la CC2V (Communauté de Communes des deux Vallées). Il nous informe que notre Conseil Municipal qui était représenté par deux délégués titulaires, sera désormais représenté par un délégué titulaire qui sera remplacé en cas de besoin par un délégué suppléant.

La nouvelle composition s'établit donc ainsi :

Boigneville : 1 délégué  
Boutigny sur Essonne : 5 délégués  
Buno Bonnevaux : 1 délégué  
Courances : 1 délégué  
Courdimanche sur Essonne : 1 délégué  
Dannemois : 1 délégué  
Gironville sur Essonne : 1 délégué  
Maise : 4 délégués  
Milly la Forêt : 8 délégués  
Moigny sur Ecole : 2 délégués  
Mondeville : 1 délégué  
Oncy sur Ecole : 1 délégué  
Prunay sur Essonne : 1 délégué  
Soisy sur Ecole : 2 délégués  
Videlles : 1 délégué





## 5/ Point sur les Ressources Humaines

Suite à différentes remarques des services administratifs, certaines délibérations existantes, mais non reprises depuis la nouvelle mandature sont à prendre pour la gestion des ressources humaines (frais de déplacements, Heures supplémentaires, primes, etc...)

Après avoir exposé ces différents points et échangé, Monsieur le Maire propose de valider :

- La possibilité de faire réaliser des heures supplémentaires ou complémentaires aux employés communaux,
- La possibilité d'octroyer une prime d'Indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) aux employés communaux,
- La prise en charge des frais de déplacement pour des raisons professionnelles lorsque ceux-ci sont réalisés avec un véhicule personnel

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

## 6/ Point Financier (Décision Modificative)

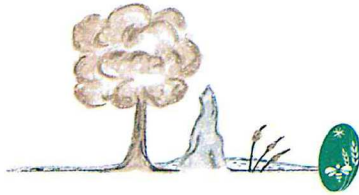
Afin de pouvoir régler les premières factures d'investissement, en l'absence d'adoption du budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser, jusqu'au vote du budget 2015, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites autorisées.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

## 7/ Site Internet

Le site internet de la Commune est présenté en séance. Toutes les remarques et avis sont à envoyer sur la messagerie de la Mairie. La mise à jour sera réalisée au fil de l'eau. Le pilote de cette opération, Ludovic Gervin, sera le point d'entrée.

Ce site doit être un vecteur de communication interactive, et doit être l'outil de tous.



Monsieur le Maire tient à remercier ceux qui ont repris l'ébauche déjà réalisée, Cyril Rigault et Ludovic qui ont participé très activement à la création de ce site. Celui-ci sera officiellement ouvert début avril.

## 8/ Questions diverses :

### 8.1 – Demandes de subventions :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

↳ *De retenir les demandes de subvention émanant :*

- L'Association A2B2 pour un montant de 50 €,
- Le Souvenir Français pour un montant de 50 €,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour un montant de 50 €

↳ *De ne pas retenir les demandes de subvention émanant :*

- La Croix Rouge Française,
- AFMTELETHON,
- Amicale des Directeurs Généraux et des Secrétaires de Mairie

8.2 - Le planning des permanences pour le 22 mars, jour des élections cantonales est validé et sera envoyé aux participants la semaine prochaine.

8.3 - La journée Essonne Verte / Essonne Propre, pilotée par Mr GERVIN et Mme GOUBERT, aura lieu le samedi 11 avril de 9h à 12h. Le rendez-vous aura lieu à 8h45 devant les ateliers municipaux. Auparavant une communication sera réalisée.

8.3 - Monsieur le Maire informe qu'une formation aux premiers secours aura lieu les 11 et 25 mars sur la Commune de Gironville. Cette formation est destinée aux agents Communaux. Monsieur PORTEFAIX et Monsieur LAUNAY y participeront.



## Information :

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu ce jour la démission de Madame MASIN Sandrine, premier adjointe.

Il tient à remercier chaleureusement Madame MASIN pour toutes les actions qu'elle a piloté au sein du Conseil Municipal, et pour notre Commune, ces 7 dernières années.

Il est difficile d'accepter cette démission au vu de l'investissement réalisé et des résultats obtenus, mais la compréhension d'une situation personnelle est primordiale.

Monsieur le Maire informera Monsieur le Préfet de cette démission.

Il faut noter que Madame MASIN, à travers la Recyclerie du Gâtinais et de l'animation de la Charte Culturelle Intercommunale, continuera d'œuvrer, sous une autre forme, pour l'intérêt général et pour nos Communes du Sud-Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 43.

Le Maire,  
Patrick PAGES

